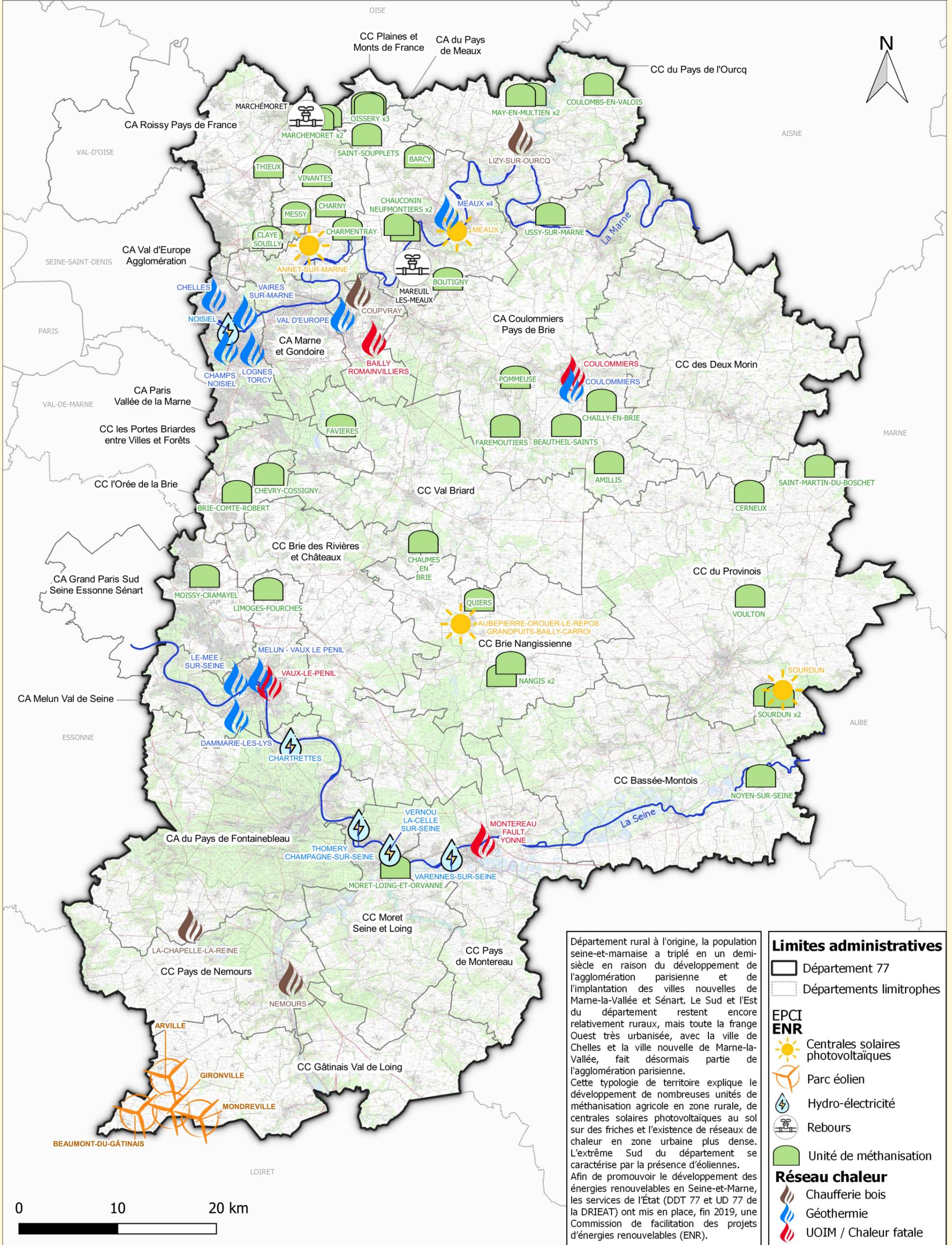


Carte des installations d'énergie renouvelable et de récupération en fonctionnement en Seine-et-Marne (mai 2023)



Département rural à l'origine, la population seine-et-marnaise a triplé en un demi-siècle en raison du développement de l'agglomération parisienne et de l'implantation des villes nouvelles de Mame-la-Vallée et Sénart. Le Sud et l'Est du département restent encore relativement ruraux, mais toute la frange Ouest très urbanisée, avec la ville de Chelles et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, fait désormais partie de l'agglomération parisienne. Cette typologie de territoire explique le développement de nombreuses unités de méthanisation agricole en zone rurale, de centrales solaires photovoltaïques au sol sur des friches et l'existence de réseaux de chaleur en zone urbaine plus dense. L'extrême Sud du département se caractérise par la présence d'éoliennes. Afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables en Seine-et-Marne, les services de l'État (DDT 77 et UD 77 de la DRIEAT) ont mis en place, fin 2019, une Commission de facilitation des projets d'énergies renouvelables (ENR).

Limites administratives

- ▭ Département 77
- ▭ Départements limitrophes

EPCI ENR

- ☀ Centrales solaires photovoltaïques
- 🌪 Parc éolien
- ⚡ Hydro-électricité
- ♻ Rebours
- 🟢 Unité de méthanisation

Réseau chaleur

- 🔥 Chaudière bois
- 🌊 Géothermie
- 🔥🌊 UOIM / Chaleur fatale